



**Procès-verbal de la réunion
du 16 octobre 2020**

adopté le 5 février 2021

**COMITÉ DE BASSIN
119^{ème} séance
(25^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 13 mars 2020	3
III.	Elections et désignations.....	3
	1. <i>De quatre membres du Conseil d'administration</i>	3
	2. <i>Modalités de renouvellement du Conseil scientifique</i>	3
IV.	Point d'actualités	4
V.	Planification et prospective.....	4
	1. <i>Adoption du projet de mise à jour des SDAGE et examen du projet de Programme des mesures 2022-2027 en vue de la consultation du public et des assemblées</i>	4
	2. <i>Examen du projet de Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) des districts Rhin et Meuse</i>	9
	3. <i>Procédure de consultation du public et des assemblées</i>	9
	4. <i>Retours sur les réunions de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin, de la Commission agricole de bassin du 18 septembre 2020</i>	10
VI.	11 ^{ème} programme d'intervention	10
	1. <i>Plan de relance</i>	10
	<i>Mme MAUVIEUX assure la présentation du en objet à partir d'une présentation.</i>	10
	2. <i>Point d'avancement des défis territoriaux</i>	10
VII.	Divers	10
	1. <i>Information sur le renouvellement des membres du Comité de bassin</i>	10
	2. <i>Politique « eau et urbanisme »</i>	10
	3. <i>Départ du Président du Conseil d'administration</i>	11

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président salue la mémoire de M. MARULIER et M. DELALLE et les remercie pour leur engagement au sein des instances de bassin.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint et ouvre la séance à 9h40.

Liste des pouvoirs :

- Mme BULOUE à Mme BARDOT NORMAND ;
- M. DECOBERT à Mme BARDOT NORMAND ;
- M. HUSSON à M. GAILLARD ;
- M. MATELIC à M. TIRLICIEN ;
- M. WALLENDORFF à M. JACQUE ;
- M. DUROUSSEAU à Mme CORSYN ;
- M. KOSZUL à M. BAUER ;
- M. JEROME à M. GAUTHIER ;
- M. BERTEAUD à M. VANLAER.

M. HOELTZEL rappelle qu'un enjeu de la séance est le vote du SDAGE.

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 13 mars 2020

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

III. Elections et désignations

1. De quatre membres du Conseil d'administration

Le Président propose de conserver les membres réélus lors des élections municipales jusqu'au renouvellement du Comité de bassin (CB) prévu mi-janvier 2021, date à laquelle les nouvelles désignations de l'AMF seront parvenues. Ces membres sont Mme BULOUE, M. DEPAIX, M. DIETMANN et M. INGWILLER.

M. GUILLAUME s'interroge sur sa propre désignation par l'AMF.

M. HOELTZEL précise qu'ils s'intéressent ici au renouvellement des membres du CB siégeant au CA. L'objectif est de permettre à ces membres de terminer leur mandat d'administrateur en assistant au CA du 20 novembre 2020, dernier de la mandature actuelle. La désignation par l'AMF des futurs membres du CB est en cours et le processus n'est pas connu de l'Établissement.

En l'absence de remarque, la délibération 2020/02 est adoptée à l'unanimité.

2. Modalités de renouvellement du Conseil scientifique

M. HOELTZEL et **Mme MAUVIEUX-THOMAS** assurent la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président précise que le périmètre des engagements du CB va évoluer dans les années à venir. Le Conseil scientifique devrait, dans le même temps, avoir un rôle plus important sur le territoire. Le renouvellement du Conseil scientifique et l'évolution de leur rôle représentent deux enjeux de grande importance pour le territoire.

Le Président met aux voix l'adoption des éléments présentés.

En l'absence de remarque, les éléments présentés sont adoptés (délibération n°2020/02).

IV. Point d'actualités

Le Président propose d'intégrer le point d'actualités au débat sur le SDAGE.

V. Planification et prospective

1. Adoption du projet de mise à jour des SDAGE et examen du projet de Programme des mesures 2022-2027 en vue de la consultation du public et des assemblées

Le Président introduit la présentation du point en objet et salue les membres impliqués dans la réalisation du SDAGE, répartis en six groupes de travail, dont M. GUIRLINGER qui préside la Commission de planification. Le Président félicite les responsables des groupes : M. WALLENDORFF pour le groupe « objectifs et programmes de mesure », M. JACQUE pour le groupe « eau et santé », Mme BARDOT NORMAND pour le groupe « eau, nature et biodiversité », M. RIEBEL pour le groupe « eau et rareté », M. SOULIER pour le groupe « eau et gouvernance », et M. STROZYNA pour le groupe « inondation pour le plan de gestion des risques inondation ».

M. HOELTZEL présente la procédure de concertation mise en œuvre pour l'élaboration du SDAGE :

- transmission début juillet du projet de SDAGE aux membres du CB ;
- traitement des retours des membres du CB ;
- passage en revue de la nouvelle version du SDAGE au cours de la commission de planification ;
- adoption unanime du projet de SDAGE à l'exception d'un point sur les passes à poissons du Rhin. Ce dernier point devra être abordé au cours du présent CB.

Mme MAUVIEUX-THOMAS assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président relève la clarté de la présentation et salue l'effort réalisé pour la rendre compréhensible malgré le caractère technocratique du SDAGE. Le Président félicite également les Présidents des groupes de travail.

M. JACQUE ajoute que les apports des groupes de travail ont été d'une très grande richesse et témoignaient d'une volonté de consensus. Malgré les difficultés rencontrées concernant l'enjeu des chlorures, une solution prenant en compte la complexité de la thématique traitée a pu être identifiée. Les membres des groupes de travail se sont également distingués dans leur capacité à établir un dialogue ouvert et constructif favorisant l'avancement du projet.

Le Président s'interroge sur l'organisation de la gestion concertée en cas de tensions quantitatives et sur son animation.

Mme MAUVIEUX-THOMAS répond que l'animation de la gestion concertée peut être assurée par l'État en premier lieu. En effet, sur les territoires identifiés comme étant en tension, l'État peut faciliter la concertation entre les acteurs du territoire et fixer la mise en place de projets de territoire.

M. HOELTZEL complète qu'au cours des prochaines séances, l'AERM se chargera d'identifier, avec les services de l'État, les secteurs pouvant candidater à ces projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Cependant, ces pratiques étant nouvelles pour l'AERM, la labellisation des PTGE sera soumise, pur avis, au CB. M. HOELTZEL ajoute que l'AERM est déjà saisie par des acteurs locaux sur des sujets liés à la gestion de l'eau. A titre d'exemple, la fragilité des cours d'eau phréatiques aux prélèvements réalisés sur la nappe d'Alsace, dans le secteur du SAGE III Nappe, a conduit les acteurs locaux à solliciter un PTGE. M. HOELTZEL rappelle que le financement des PTGE est couvert par le plan de relance, avec la mise en place, en juin, d'un nouveau dispositif d'aide. L'AERM dispose donc d'un outillage pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de cette démarche concertée.

L'approche multi-usage a également été abordée lors de la dernière commission agricole de l'AERM. Au cours de cette dernière, plusieurs solutions d'économie d'eau ont été étudiées :

- Les changements de culture ;
- La mobilisation de ressources alternatives ;
- Les retenues collinaires.

Le Président signale qu'il s'agit d'une problématique nouvelle pour l'AERM, mais qui pourrait se généraliser au regard des trois étés secs consécutifs. Le cas de la nappe des GTI dans les Vosges est aussi proche d'une démarche PTGE.

M. HOELTZEL ajoute que le protocole s'inscrit bien dans une logique de projet de territoire. Le projet de la nappe des GTI porté par le CB au préfet des Vosges a donné naissance à un protocole qui associe l'ensemble des préleveurs. La logique est donc bien celle d'un projet de territoire multi-usage, au sein duquel tous les acteurs sont mis à contribution pour permettre à la nappe de retrouver son équilibre.

M. BAUER rappelle que le projet de mise à jour du SDAGE est un projet ambitieux, équilibré et réaliste. La prise de conscience collective des difficultés que représente l'atteinte en tout secteur du bon état écologique participe grandement à la réussite de ce projet.

En outre, le projet de SDAGE prend en compte à la fois l'impact du changement climatique, les phénomènes extrêmes sous-jacents, la sensibilité des utilisateurs (consommateurs, industriels et agriculteurs), mais également les objectifs nationaux et locaux concernant les substances dangereuses dont dépend l'adhésion du grand public.

Concernant le financement, le coût du projet de SDAGE, s'élevant à un montant total de 1,7 milliards d'euros, dépasse la capacité de financement de l'AERM. Pour autant, il indique que les industriels voteront ce projet de SDAGE.

Le Président remercie M. BAUER pour ce retour et pour les commentaires émis sur le contenu du SDAGE. Par ailleurs, le retour positif des industriels démontre la capacité de chacun des acteurs à travailler de concert.

M. INGWILLER remarque que le projet de SDAGE, résultant de la collaboration réussie des services de l'État, de l'AERM et des acteurs concernés, représente une avancée importante, clairement illustrée par Mme MAUVIEUX-THOMAS. Il rappelle cependant que le contexte de baisse des effectifs au sein de l'AERM peut compliquer la mise en œuvre du projet.

M. INGWILLER souligne également l'engagement de l'État dans le financement du projet, dans le cadre du plan de relance, qui permet à l'AERM de disposer des moyens financiers supplémentaires.

M. REININGER relève, en premier lieu, la qualité des documents qui traduisent l'engagement des équipes. Il félicite également la mise en cohérence du SDAGE avec le PGRI qui présente pourtant des objectifs distincts. M. REININGER rappelle cependant que de nombreuses tâches restent à accomplir pour atteindre l'objectif de bon état écologique de toutes les masses d'eau. Malgré ces conditions difficiles, l'AERM a su aller au bout de ses compétences et de ses moyens afin de réaliser un SDAGE tenant compte de la situation actuelle mais également des modifications rapides induites par le changement climatique. Il salue également la qualité du processus de concertation qui a permis de faire émerger des points d'équilibre et une forte ambition partagée.

M. PELLETIER salue le travail accompli et notamment l'attention portée à la problématique de l'usage de l'eau. Il ajoute que, pour le secteur agricole, l'enjeu climatique est une réalité complexe à aborder en termes d'évolution des pratiques mais également de résultat. En plus de proposer de nouvelles ambitions, le SDAGE permet au secteur agricole de mobiliser d'importants financements. M. PELLETIER note ainsi que, bien que le montant des financements soit élevé, leur mise à disposition rapide est nécessaire pour redonner de l'ambition et de l'énergie au secteur agricole. Cela étant, il atteste de l'écoute apportée aux préoccupations agricoles et de la franchise des débats.

Le Président remercie ces différentes prises de position. Malgré les enjeux forts pour le bassin et années dramatiques rencontrées par le secteur agricole, le projet de SDAGE illustre la capacité de tous les acteurs à trouver collectivement des solutions et à adopter une démarche concertée. Il remercie l'ensemble des parties prenantes d'avoir pu dépasser leurs intérêts individuels.

M. PEDUZZI s'interroge sur la problématique de la sylviculture. En effet, les réserves et retenues d'eau prévues pour maîtriser les incendies ne sont pas prises en compte par le SDAGE. Un enjeu d'autant plus important que ces espaces servent également à protéger ces captages et des ressources en eau.

Le Président s'accorde avec la pertinence de la remarque.

M. HOELTZEL affirme que cette problématique est prise en compte dans la section « eau et santé ». Par ailleurs, le recours à l'agroforesterie et le maintien des aménités de la forêt sont intégrés à la section « protection » du SDAGE.

M. PEDUZZI souligne l'importance des enjeux forestiers et de l'investissement des collectivités dans la protection de la ressource en eau :

- la sylviculture inclut l'ensemble de la filière ;
- les services rendus par la forêt aux collectivités sont estimés à un milliard d'euros ;
- les massifs forestiers représentent environ la moitié du territoire géré par l'AERM.

M. HOELTZEL remarque qu'un représentant de la sylviculture siège de manière permanente au CB ce qui témoigne de la bonne prise en compte de cette problématique par les instances.

Le Président s'accorde sur le caractère essentiel des communes forestières et sur le risque que représenterait la réduction des recettes communales.

M. PEDUZZI partage les précédentes remarques et notamment l'enjeu de la solidarité vis-à-vis des communes rurales qui dépendent fortement des ressources forestières.

M. SOULIER s'accorde avec les précédentes remarques et salue la qualité du travail réalisé. Le SDAGE a pu être construit de manière démocratique malgré d'importantes contraintes réglementaires. Il conviendra de préserver ce caractère démocratique lors de la mise en œuvre du SDAGE. Il suggère le recours à des outils pédagogiques.

M. GUIRLINGER félicite l'ensemble des groupes de travail qu'il a coordonné en tant que président de la commission Planification. Il rappelle que le travail des équipes a rendu possible l'atteinte des objectifs de bon état écologique des eaux mais aussi de points de compromis sans céder à l'ambition globale.

Mme CORSYN s'associe à toutes les félicitations formulées et souligne la lucidité du SDAGE. Elle s'interroge cependant sur l'échéance de mise en œuvre des PAOT qui sont la déclinaison territoriale du SDAGE.

M. HOELTZEL précise que la mise en œuvre du SDAGE se décline en 2 niveaux :

- le premier niveau concerne le 11^{ème} programme d'intervention qui définit des objectifs sur de grands territoires ;
- le deuxième niveau concerne effectivement les PAOT établis par l'AERM et les services de l'État, et portés à connaissance des acteurs locaux par les différents Préfets. De premiers PAOT 2019-2021 ont été définis, portés à la connaissance des acteurs et fait l'objet de travaux.

Enfin, M. HOELTZEL précise que des actions « hors PAOT » mais fortement contributives au programme de mesures pourront bénéficier des nouveaux financements mis en place dans le cadre du plan d'accélération de l'Agence de l'eau. La dynamique est donc bien lancée.

M. DIETMANN exprime le caractère remarquable du travail réalisé. Cependant, l'expérience du précédent SDAGE montre que sa mise en œuvre peut être freinée par les acteurs locaux. En complément de l'excellent travail réalisé par la police de l'eau, le SDAGE devrait permettre d'alerter les ministères compétents en cas de non-respect des prescriptions des enjeux des SAGE, des EPAGE et des EPTB, qui sont intégratrices.

M. HOELTZEL indique que l'approche globale des problématiques est essentielle. Outre la cohérence régaliennne, il rappelle la décision du Comité de bassin de promouvoir des contrats de territoire eau et climat qui créent de la transversalité dans les approches.

M. GUILLAUME souhaite appuyer la remarque concernant le caractère répressif du SDAGE. La réduction des moyens mis à disposition des collectivités complexifie le travail de la police de l'eau. M. GUILLAUME exprime ainsi son inquiétude sur le manque éventuel de contrôle dans les années à venir. Le cas de l'assainissement non collectif pour lequel les EPCI réalisent de plus en plus de contrôles au détriment des SPANC qui tendent à disparaître illustre ce manque d'appui sur l'aspect répressif.

M. VANLAER précise que la situation contemporaine n'est pas favorable à l'exécution des missions de contrôle. Un travail actuellement mené par la DREAL doit permettre de prioriser les contrôles et de dégager des moyens en ce sens, avec l'appui potentiel de l'OFB. Une réunion doit également être organisée avec le parquet général de Nancy sur le sujet des atteintes faites à l'environnement.

M. PEDUZZI souligne la très bonne initiative du département de Meurthe et Moselle de regroupement, dans un document unique, du PAOT et du plan de contrôle. Les contrôles y sont définis en fonction des priorités du SDAGE et de la DCE, et tiennent compte de la préservation des milieux naturels au sens large. Ce document pourrait servir d'exemple pour les prochaines générations de PAOT.

Mme CORSYN s'interroge sur le rôle des maires et des communes dans la communication du SDAGE. En effet, les maires maîtrisent souvent mal le contenu du SDAGE et des programmes de mesures : c'est ainsi à l'échelle locale qu'est constatée la majeure partie des infractions pouvant impacter les milieux naturels. La production d'une communication adaptée à ces acteurs permettrait de répondre à cet enjeu.

M. PEDUZZI rappelle que les réseaux d'associations de maires organisent des réunions d'information et d'échanges. En outre, l'AERM avait mis en place, pour chaque département, une base documentaire à laquelle pouvaient se référer les élus. Sur la base de ce travail, des rencontres avec les maires, leurs adjoints et les présidents des intercommunalités pourraient être organisées en 2021.

Le Président approuve cette proposition et souligne qu'elle permettrait à l'AMF d'être en contact direct avec l'AERM sur ces sujets.

M. HOELTZEL précise que l'AERM s'est déjà signalée auprès de l'AMF, notamment dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention, et qu'il serait pertinent de faire circuler un support de vulgarisation expliquant la portée du SDAGE aux maires.

M. PEDUZZI remarque qu'il serait plus efficace d'organiser une réunion de travail directement avec le maire ou le responsable de cette thématique dans les communes en question.

M. DIETMANN s'accorde sur la nécessité de relayer l'information aux maires. Les SAGE et les EPAGE représentent des outils que les administrations de l'État ne sollicitent pas suffisamment. Sur ce point, la mobilisation des EPTB permettrait de compenser la baisse des effectifs de l'AERM et de la DREAL.

M. METZ soulève un point de vigilance quant au partage de la ressource en eau, notamment en période de sécheresse. Les acteurs qui ont pu irriguer leurs cultures sont également ceux qui ont pu sécuriser leurs revenus. Gérer de manière concertée et durable la ressource en eau implique donc, également, prendre en compte les problématiques économiques.

En outre, M. METZ souligne la pertinence de trois mesures du SDAGE :

- la méthanisation qui permet la production d'énergie renouvelable et le stockage du carbone ;
- la mise en place de cultures BNI, telles que la silphie, qui présentent un intérêt agronomique et pour la préservation de la ressource en eau ;
- la classification du digestat organique qui est valorisable dans les différents types d'agriculture.

M. GERBER précise que certaines collectivités soucieuses des problématiques de sécheresse développent un laboratoire expérimental de la gestion de l'eau au niveau du toit de la nappe d'Alsace.

Mme RIBAYROL-FLESCH remarque que dans les petites communes, il est fréquent que des déchets bloquent la libre circulation des poissons dans les embâcles des cours d'eau de première catégorie. Il serait donc pertinent de proposer des réunions pédagogiques sur ce sujet aux maires qui le souhaitent.

Mme LHOPE souligne que l'OFB participe activement à l'état des lieux mené dans le cadre du projet de SDAGE. La police de l'eau ne faiblit pas et ses effectifs sont maintenus en région Grand Est pour les 3 années à venir. Elle ajoute que la stratégie de contrôle adoptée se décline en 2 échelles :

- l'échelle régionale en partenariat avec la DREAL ;
- l'échelle départementale *via* des panoramas environnementaux qui sont le fondement des PAOT, et qui tendent à être généralisés par les EPCI.

M. NASS exprime son accord quant aux orientations du projet de SDAGE. Il émet cependant un doute concernant les paiements pour services environnementaux particulièrement complexes à mettre en œuvre pour les acteurs de la gestion de l'eau.

M. HENRY remarque le caractère prégnant de la thématique « eau et rareté » : certains territoires sont déjà identifiés comme en tension par l'AERM et d'autres le seront dans les années à venir. Il serait donc pertinent de mobiliser le Conseil scientifique sur ces questions de gestion quantitative de l'eau et d'étudier les mesures mises en œuvre par les autres bassins. Il propose aussi la création d'une nouvelle gouvernance sur ce sujet au sein du Comité de bassin.

M. MICHEL s'interroge sur l'évolution de la qualité des masses d'eau malgré les progrès réalisés dans les secteurs agricoles et industriels. Il note que les consommateurs sont aujourd'hui favorables au principe « l'eau paie l'eau », en pratique de moins en moins mis en œuvre.

M. MICHEL rappelle qu'un courrier sera adressé au secrétaire général aux affaires régionales dans les prochains jours concernant la représentation des consommateurs au prochain CB. En effet, la CLCV s'interroge quant à l'absence d'augmentation de sa représentation au CB.

M. HOELTZEL conclut que les difficultés d'application des paiements pour services environnementaux sont liées à la complexité du cadre de notification européen. Il rappelle également que le conseil scientifique a été mobilisé sur le sujet des PTGE.

En matière de gouvernance, le SDAGE a permis de mettre en exergue certains enjeux encore peu appréhendés et qui pourront conduire à des évolutions. Il évoque notamment la problématique « eau et urbanisme » qui est amené à monter en puissance.

Enfin, les suggestions ciblant les réunions territoriales ont bien été notées et seront intégrées à la déclinaison opérationnelle du SDAGE, une fois celui-ci approuvé.

Le Président met aux voix l'adoption des éléments présentés.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/04 est adoptée à l'unanimité.

2. Examen du projet de Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) des districts Rhin et Meuse

M. HOELTZEL précise que l'objectif est de formuler un avis sur le projet de PGRI et non de l'adopter.

M. VANLAER rappelle que le PGRI prend place dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation dont les objectifs sont les suivants :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir le délai de retour à la normale.

Il note également que les solutions de réduction du risque inondation ont généralement un impact favorable sur la qualité de l'eau.

M. JURDY réalise la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président remercie M. JURDY et note la qualité de la présentation.

M. PEDUZZI remarque qu'au regard du code général des collectivités territoriales, les élus locaux accumulent un certain nombre de responsabilités dans les domaines variés de la sécurité, de l'ordre public, de la salubrité et de la sécurité incendie. Or, aujourd'hui, ces thématiques sont traitées séparément par les maires ce qui peut conduire à l'apparition de conflits locaux. Ces problématiques relevant de la responsabilité de l'État doivent donc être traitées de manière transversale.

Il ajoute que le PGRI doit prendre en compte la difficulté de sensibiliser une population à un risque aléatoire comme les inondations. À défaut, la réaction des populations face à ces crises peut, en effet, complexifier le travail des services de secours généralement saturés.

Enfin, M. PEDUZZI rappelle que le PGRI doit s'inscrire dans la continuité des documents de gestion des risques comme les PPRI.

M. JURDY s'accorde avec les remarques de M. PEDUZZI. Il ajoute que le PGRI fait bien le lien entre les différents outils existants.

M. DIETMANN note, au vu du PGRI, que la perception du cycle de l'eau a beaucoup évolué. Les impacts positifs des inondations pour la recharge des nappes, l'agriculture et les milieux naturels au sens large sont aujourd'hui reconnus. Il souhaite que cette compréhension soit également intégrée au PGRI.

M. HOELTZEL confirme que les éléments sont bien posés en ce sens dans le projet de SDAGE et le PGRI.

M. METZ souligne la nécessité de sensibiliser les différents acteurs du monde agricole aux risques liés à la gestion de l'eau comme les coulées de boue ; un point qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3 du PGRI. L'objectif 4 du PGRI aborde, quant à lui, les solutions fondées sur la nature. La promotion de ces solutions sur le terrain représente un véritable intérêt pour réduire les dommages causés aux agriculteurs.

Le Président met aux voix l'adoption des éléments présentés.

En l'absence de remarque, l'avis sur le PGRI est adopté à l'unanimité (délibération n°2020/05).

3. Procédure de consultation du public et des assemblées

Mme CHAFFAROD assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

M. SOULIER souligne l'importance, pour les élus, de disposer d'une boîte à outils en complément des réunions territoriales. Ce point permettrait de porter la parole des syndicats au plus près des territoires (en particulier le Syndicat Mixte Moselle Aval).

Mme CHAFFAROD précise que le point soulevé était bien prévu.

4. Retours sur les réunions de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin, de la Commission agricole de bassin du 18 septembre 2020

M. PELLETIER assure la présentation du premier point en objet à partir d'une présentation.

Mme CORSYN assure la présentation du second point en objet à partir d'une présentation.

M. HENRY souligne l'enjeu du stockage du carbone par les prairies et les forêts. Une réflexion doit être menée avec le conseil scientifique sur la valeur économique de ce stockage afin de prendre en compte cet aspect dans les futures commissions. Il ajoute que la méthanisation prend aujourd'hui la forme de projets de grande envergure pouvant atteindre 7 à 10 millions d'euros. Ce point, devant être intégré aux réflexions de l'AERM, pose la question de l'utilisation des sols.

M. NASS note l'impact de l'importation sur la commercialisation des produits du territoire comme la viande et l'élevage. L'importation peut cependant présenter un intérêt en matière de restauration collective ; un point qui devrait être développé *via* un nouveau cahier des charges et des appels à projets.

VI. 11^{ème} programme d'intervention

1. Plan de relance

Mme MAUVIEUX assure la présentation du en objet à partir d'une présentation.

Le Président remercie Mme MAUVIEUX pour la présentation et souligne que la discussion se poursuivra au CA qui a lieu après le présent comité.

2. Point d'avancement des défis territoriaux

Le point est reporté lors de la séance de janvier.

VII. Divers

1. Information sur le renouvellement des membres du Comité de bassin

M. HOELTZEL précise que les courriers de consultation des différentes instances chargées de proposer une liste de représentants au CB ont été envoyés le 9 octobre. Les réponses à ces courriers sont attendues pour le 20 novembre. Ils donneront lieu à un arrêté préfectoral au mois de décembre. À l'issue de cet arrêté, les convocations concernant la séance d'installation du CB fixée au 15 janvier seront envoyées.

M. HOELTZEL complète le point par une présentation du calendrier prévisionnel 2021 des séances du CA et du CB.

2. Politique « eau et urbanisme »

M. HOELTZEL propose de visionner un court-métrage qui présente l'offre de services de l'AERM en matière de gestion de l'eau en ville. Il s'agit par la promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales d'aménager autrement le cœur des cités et de gagner en résilience vis-à-vis du changement climatique. L'infographie est illustrative de la nature des actions financées dans le cadre des contrats de territoire eau et climat qui revisitent dans une approche à 360° tous les enjeux de l'eau. Ce film fait écho aux discussions de cette séance autour de l'enjeu « eau et urbanisme ».

3. Départ du Président du Conseil d'administration

Le Président précise qu'un pot est organisé en l'honneur de M. FORRAY qui termine son mandat à la fin de l'année. Il présidera sa dernière séance du CA, le 20 novembre prochain. Il le remercie pour la hauteur de vue qu'il a apporté aux instances.

M. HOELTZEL remercie M. FORRAY au nom de tout le personnel pour le travail qu'il a accompli au cours des 3 dernières années pour défendre les intérêts de l'établissement et porter une forte ambition.

M. FORRAY remercie le Président et souligne le plaisir qu'il a eu à s'engager, avec le personnel de l'AERM, dans la construction d'une meilleure politique de l'eau pour le bassin.

Le Président remercie une nouvelle fois M. FORRAY au nom de l'AERM pour son implication et sa confiance, qui ont permis une approche solidaire, efficace et opérationnelle.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,


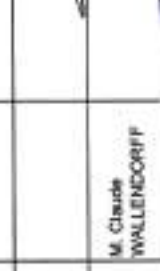





Claude GAILLARD



Réunion du Comité de Bassin du 16 octobre 2020 Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Réçut pouvoir de	Réçut pouvoir de	Emargement
Mme	BARDOT NORMAND	Audrey	Collectivités	Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI			2	Mme Béatrice BULLOU	M. Philippe DECIBERT	Présent visio
M.	BENNEDECOURTNE	Gaëtan	Collectivités	Maire de Château-Salins (57)	EXCUSÉ						
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Adjointe au Maire de Mulhouse	OUI						
Mme	BULLOU	Béatrice	Collectivités	Maire de Mandelstheim (67) Vice-Présidente Ville et Eurométropole de Strasbourg	EXCUSÉ		Mme Audrey BARDOT NORMAND				
M.	DECIBERT	Philippe	Collectivités	Maire d'Aglemont	OUI		Mme Audrey BARDOT NORMAND				Présent visio
M.	DEPNX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet (08)	EXCUSÉ						
M.	DIEMANN	Daniel	Collectivités	Maire de Manspach, Président EPAGE Largue	OUI						Présent visio
M.	GERBER	Bernard	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	OUI						Présent visio
M.	GRUPE	Alain	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin	OUI						Présent visio
M.	DULLAUME	Jean-François	Collectivités	Maire de Ville-en-Vermois (54)	OUI						Présent visio

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	GURLINGER	Christian	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	OUI						Présent in situ
M.	WAGS	Michel	Collectivités	Président du syndicat mixte du bassin de l'IE	OUI						Présent in situ
			Collectivités								
			Collectivités								
M.	POUMEL	Denis	Collectivités	Conseiller départemental du Bas-Rhin	EXCUSE						
M.	HUSON	Jean-François	Collectivités	Sénateur de Meurthe-et-Moselle	EXCUSE		M. Claude GAILLARD				
M.	NOUILLON	Bernard	Collectivités	Maire de Grossendort	OUI						
M.	JACQUE	Edouard	Collectivités	EPAMA	OUI			1	M. Claude WALLENDORFF		
M.	KLETHI	Eric	Collectivités	Maire de Bouffheim (67)	EXCUSE						
M.	KUNG	Bertrand	Collectivités	Président EPTB Meurthe Madon	EXCUSE						
M.	LECLERC	Simon	Collectivités	Conseiller départemental des Vosges	OUI						Présent in situ
M.	MARON	Jean	Collectivités	Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la Niev Allemande	OUI						
			Collectivités								
M.	MATEUC	Vincent	Collectivités	Maire de Roselange (57) Président du syndicat des eaux	EXCUSE		M. Roger TRILICEN				
M.	MERVELLE	Amaud	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse	EXCUSE						
			Collectivités								

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	PAULIKIEWICZ	Xavier	Collectivités	Député de Meurthe-et-Moselle	EXCUSE						
M.	FEUZZI	Dominique	Collectivités	Maire de Fresse-sur-Moselle	OUI						
Mme	RUVENTEL	Mireille	Collectivités	Conseillère départementale de la Haute-Marne	EXCUSE						
M.	RECHERDLO	Patrick	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle	EXCUSE						
			Collectivités								
M.	ROUER	Gilles	Collectivités	Président de la CLE du SAGE Rupt de Mad Esch Trey	OUI						Présent dans
			Collectivités								
			Collectivités								
M.	TRUCEN	Roger	Collectivités	Adjoint au Maire de Moyeuvre-Grande (57) C.M.	OUI			1	M. Vincent MATELIC		
M.	WILLERDOFF	Claude	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes	EXCUSE		M. Edouard JACQUE				

Membres présents	15	Pouvoirs	4	Total	20/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 16 octobre 2020 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Classe	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	ADAM	Michel	Usagers	Président de la FFPMA des Ardennes	EXCUSÉ						
M.	BALLET	Silvère	Usagers	Sylviculture	OUI						OS
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	OUI			1	M. Etienne KOSZUL		
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers	Syndicat du Nord Est	OUI						Présent usagers
M.	BERTSCH	Claude	Usagers	Minabel Lorraine Nature Environnement	OUI						Présent usagers
M.	BESSARD	Christian	Usagers	Administrateur du CTRC	OUI						Présent usagers
M.	BURT	Jean-Marie	Usagers	Vice président de la FFPMA de la Moselle	EXCUSÉ						
Mme	CAMIUS	Bernadette	Usagers	Confédération générale du logement de Moselle (CGL57)	EXCUSE						
			Usagers								
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers	Directrice du conservatoire des sites lorrains	OUI			1	M. Michel DUROUSSEAU		Présent usagers
			Usagers								
M.	DUGENETAY	Nicolas	Usagers	Directeur Solway Opérations France	OUI						Présent usagers
M.	DUROUSSEAU	Michel	Usagers	Conservatoire des sites Alsaciens	EXCUSE		Mme Véronique CORSYN				

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	<i>Présent</i>					
M.	GAILLARD	Claude	Usagers	Personne qualifiée	OUI				M. Jean-François HUSSON	<i>[Signature]</i>
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur adjoint - DMC CW	OUI					<i>[Signature]</i>
M.	HENRY	Philippe	Usagers	Président Agence Bio Grand Est	OUI					<i>Présent</i>
M.	JACQUIN	Pierre	Usagers	Directeur GPB	<i>EXCUSÉ</i>					
M.	KOSZUL	Étienne	Usagers	GSM - secteur Alsace	<i>EXCUSÉ</i>		M. Gilbert BAUER			<i>[Signature]</i>
M.	LAHAYE	Éric	Usagers	Directeur régional de Veolia eau	OUI					
M.	LEGRAND	Frédéric	Usagers	Ardan Priola	<i>EXCUSÉ</i>					
M.	METZ	Fabien	Usagers	Chambre d'agriculture de la région Alsace	<i>OUI</i>					<i>Présent</i>
M.	MICHEL	Bernard	Usagers	CLCV - Union régionale Grand Est	OUI					<i>Présent</i>
M.	MOLL	Serge	Usagers	Chef du service ROD et OSE Papeterie DS SMITH Kaysersberg	OUI					<i>Présent</i>
M.	NASS	Denis	Usagers	Premier Vice-Président Chambre agriculture d'Alsace	<i>OUI</i>					<i>Présent</i>
M.	NEU	Patrick	Usagers	Représentant Industrie	OUI					<i>Présent</i>
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'agriculture de la Moselle	OUI					<i>Présent</i>

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	RATHUEVILLE	Luc	Usagers	Premier secrétaire adjoint Chambre d'agriculture de Haute-Marne	EXCLUÉ						
M.	REININGER	Daniel	Usagers	Président d'Alsace Nature	OUI						Présent 10/10
M.	REMY	Jean-François	Usagers	Hydroswati	EXCLUÉ						
M.	RENCK	Patrick	Usagers	Responsable environnement SOLVAY	OUI						Présent 10/10
M.	RENOUARD	Gérard	Usagers	CESER Grand Est	OUI						Présent 10/10
Mme	RIBAYROL- FLESCH	Anne	Usagers	Personne qualifiée	OUI						Présent 10/10
M.	THEVENET	Régis	Usagers	EDF - Unité de production Est	OUI						Présent 10/10
M.	TRIVINO	Pedro	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën	OUI						Présent 10/10
Mme	VELINOT	Christiane	Usagers	Association générale des familles du Haut-Rhin (AGF)	EXCLUÉ						
M.	WEBER	Michael	Usagers	Personne qualifiée	OUI						Présent 10/10

Membres présents	24	Pouvoirs	2	Total	26/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 16 octobre 2020 Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	État	Préfecte de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfecte Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse	EXCUSE						
M.	VANLAER	Henri	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI			1	M. Pascal BERTEAUD		<i>M. Vanlaer</i>
M.	TORTERDOT	Jean-Philippe	État	Adjoint au Délégué de bassin Grand Est	OUI						<i>Présent écrit</i>
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSE						
M.	GOURTAY	Blaize	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSE	Laurent KIRCHHOFFER					<i>Présent écrit</i>
Mme	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSE	Max LOUETTE					<i>Présent écrit</i>
Mme	COULONGEAT	Françoise	État	Directrice régionale des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSE	Anne-Françoise BARUTEAU					<i>MFB</i>
Mme	NOTTER	Isabelle	État	Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est	EXCUSE						
M.	GAUTHIER	Pascal	État	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSE	François HOFF		1	M. Jean-Louis JÉRÔME		<i>Présent écrit</i>
M.	MAUGUIN	Stéphane	État	Président Directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	EXCUSE						
M.	TOUBOL	Alain	État	Directeur général de l'Établissement Public Foncier de Lorraine	EXCUSE						
Mme	CAYRE	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSE	Nicolas REYNAUD					<i>Présent écrit</i>
M.	TOULHOAT	Pierre	État	Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières	EXCUSE	Dominique MIDOT					<i>Présent écrit</i>
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSE		M. Pascal GAUTHIER				

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	MUNCH	Bertrand	Etat	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCLUSÉ						
M.	DUBREUIL	Pierre	Etat	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSE	Catherine L'HOTE					<i>P. Dubreuil</i>
M.	BERTEAUD	Pascal	Etat	Directeur général du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSE		M. Hervé VANLAER				
M.	LOMBARD	Éric	État	Directeur général de la Calais des dépôts et consignation	EXCUSE	Carine-Anne HADRI					<i>P. Lombard</i>
M.	BETTON	Jérôme	Etat	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCLUSÉ						

Présents ou représentés	10	Pouvoirs	2	Total	12/20
--------------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 16 octobre 2020 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	FORRAY	Nicolas	Invité	Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	OUI						<i>ofay</i>
M.	RAYMOND	François	Invité	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSE						
Mme	SOLLIAK	Laure	Invité	Commissaire du Gouvernement	OUI						<i>présente video</i>
M.	LIARD	Stéphane	Invité	Agent Comptable	EXCUSE						
M.	POTIER	Fabien	Invité	Représentant du personnel	OUI						<i>présent video</i>
M.	ROUGANNE	Olivier	Invité	Représentant du personnel / Suppléant	OUI						<i>présent video</i>
M.	BENOIT	Marc	Invité	Président du Conseil scientifique	EXCUSE						
M.	ASSFIELD	Daniel	Invité	CIPMS							
M.	PANSERA	Jean-Noël	Invité	Secrétaire général - CIM							
M.	MAURJAC	Hadrian	Invité	Chef de service - DDT Haute-Meuse	OUI						
Mme	GONTIER	Tatiana	Invité	Chargée de mission politique eau - DDT 52	OUI						<i>présente video</i>
Mme	LOMBARD	Alire	Invité	Adjointe au délégué de bassin - DREAL Grand Est	OUI						<i>présente video</i>
M.	JURDY	Nicolas	Invité	Chef de pôle Eau Rhin Meuse - DREAL Grand Est	OUI						<i>[Signature]</i>
M.	BRIGNON	Marc	Invité	Adjoint au Directeur du CSA	OUI						<i>présent video</i>
Mme	KORTÉ	Stephanie	Invité	<i>Baden Württemberg</i>	OUI						<i>présente video</i>

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	HOELTZEL	Marc	Invité	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DIETRICH	Guy	Invité	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	EXCUSE						
M.	DINCUFF	Lionel	Invité	Directeur des redressements et des finances	OUI						
M.	LERT	Laurent	Invité	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généralistes	EXCUSE						
Mlle	CHIFFAROD	Florence	Invité	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M.	SIRONIN	Pascal	Invité	Directeur des Ressources Humaines	OUI						
M.	MARCOS	Laurent	Invité	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
Mme	PELOUIN	Corine	Invité	Directrice adjointe des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe de Service Rhin Supérieur et III	OUI						
Mlle	MAUVEUX	Patricia	Invité	Directrice des Politiques d'intervention Directrice de la Planification par Interim	OUI						
Mme	WALTER	Sarah	Invité	Cheffe du service territorial "Mozelle aval et Sarre"	EXCUSE						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	BOURMAUD	David	Invité	Chargé de mission Solidarité Internationale	EXCUSE						
M.	GOETSCHEBEUR	Philippe	Invité	Directeur adjoint des Politiques d'Intervention	OUI						
M.	DIETRICH	David	Invité	Chercheur des Systèmes d'Information	OUI						
Mme	FICHTER	Audé	Invité	Chargée de missions Juridique et appui administratif	OUI						
M.	VAUTHIER	Jean-Marc	Invité	Chef du service territorial "Mosele amont Meuse"	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Katja	Invité	Directrice du projet valorisation des données - DP	OUI						
M.	PROPIN	Sébastien	Invité	Chef du Service Administration des données, Etudes & Diagnostics	OUI						
				NOMMEIS	OUI						
				Présents ou représentés	49						